



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

19 janvier 2021

Contact presse :

Claire Avelle

07 66 42 72 33

**c.avelle@afc-
france.org**

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z

Communiqué

La chute démographique fragilise la protection sociale à la française

Dans son [Bilan Démographique 2020](#), publié le 19 janvier 2021, l'INSEE confirme la diminution constante du taux de fécondité depuis quelques années et, surtout, la naissance de 100 000 enfants de moins qu'il y a 10 ans. Or notre système de protection sociale à la française est fondé sur la contribution des actifs, dont la proportion baisse d'année en année.

Pourtant, [l'étude Kantar commandée par l'UNAF](#) publiée le 14 janvier souligne que le désir d'enfant des Français n'a pas diminué pendant ces dix années et demeure très stable, toujours très supérieur au taux de fécondité. Une fécondité qui passe de 2 enfants par femme en 2011 à 1,87 en 2020, quand le nombre moyen d'enfants que les Français veulent ou auraient voulu avoir est stable à 2,39 par femme depuis 2011.

Pourquoi la fécondité, après dix ans de hausse (1994-2005), puis neuf ans de stabilisation autour de 2 enfants par femme (2006-2014), se dégrade-t-elle depuis six ans ?

Les AFC ne peuvent que constater un lien de plus en plus évident entre cette natalité en berne et les coups de rabot supportés par la politique familiale depuis 2013 (diminution par deux fois du plafond du quotient familial, mise sous conditions de ressources des allocations familiales, raccourcissement de l'indemnisation du congé parental, décalage de la prime de naissance, durcissement des conditions de ressources pour les aides à la garde d'enfant, ...).

Une étude de l'Observatoire des Familles de l'UNAF (note de synthèse N°11 d'avril 2019) relève les principales difficultés que rencontrent les familles : respecter le budget familial, concilier vie professionnelle et vie familiale, passer du temps avec ses enfants, suivre leur scolarité, régler les conflits et disputes, etc..

Il y a donc bien, dans la baisse de la fécondité des familles et la fragilisation du système de protection sociale à la française qui en découle, des raisons matérielles (la crainte de voir son niveau de vie baisser, un logement insuffisamment adapté, des possibilités de garde d'enfant inadéquates, etc.) et sociétales



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z

Communiqué

liées à la confiance dans l'avenir (un travail peu stable, et qui ne permet pas d'harmoniser sa vie familiale et sa vie professionnelle, un couple insuffisamment stable, voire conflictuel...).

C'est pourquoi **les Associations Familiales Catholiques**, comme elles le font depuis de nombreuses années, **alertent et proposent deux moyens de permettre aux Français d'avoir un nombre réel d'enfants au plus proche de leurs aspirations :**

1. Une politique familiale ambitieuse qui améliore les conditions matérielles des familles : augmentation du plafond du quotient familial, suppression de la mise sous conditions de ressources des mesures à caractère familial. On réalise ainsi une solidarité horizontale à revenu égal vers les familles avec enfants qui paieront la retraite des autres, permettront l'équilibre de l'assurance maladie et des dispositifs de dépendance.

2. Un accompagnement des couples pour une meilleure confiance dans l'avenir et une plus grande stabilité, y compris le développement des initiatives d'aide à la parentalité, à l'éducation, et la préparation au mariage civil.